

SIGES

CÔTE D'IVOIRE



Note d'analyse sectorielle sur les agences de transit en Côte d'Ivoire

Document : **Note d'analyse sectorielle**

Secteur : **Transport international**

Activité : **Agence de transit**

Bénéficiaire : **Investisseurs, porteurs de projets**

Réalisé par :

SIGES CI

Tel : 27 22 21 99 81

Email : info@siges-ci.com / www.siges-ci.com

Abidjan – Cocody, 2 plateaux



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 3 |
| INTRODUCTION..... | 4 |
| PRESENTATION DU SECTEUR | 5 |
| 1. DEFINITION ET ROLE DU TRANSIT INTERNATIONAL..... | 5 |
| 2. PANORAMA DU MARCHÉ IVOIRIEN..... | 6 |
| 3. REGLEMENTATION ET CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR..... | 9 |
| 4. ACTEURS CLES DU SECTEUR..... | 10 |
| ETAPE DE CREATION D'UNE AGENCE DE TRANSIT | 10 |
| ANALYSE SWOT | 12 |
| CONCLUSION..... | 12 |



INTRODUCTION

Depuis l'époque coloniale, la Côte d'Ivoire a toujours occupé une position logistique stratégique en Afrique de l'Ouest. Dès les années 1950, avec la construction du port autonome d'Abidjan qualifié à l'époque de **“poumon économique de l'Afrique de l'Ouest”** le pays s'est imposé comme le carrefour naturel pour le commerce régional. Ce port a permis à la Côte d'Ivoire de devenir le point d'entrée et de sortie privilégié des marchandises à destination des pays voisins enclavés tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Après l'indépendance en 1960, le pays a renforcé son rôle de plateforme logistique régionale grâce à une politique économique d'ouverture et de modernisation des infrastructures de transport. Le port de San Pedro, inauguré en 1971 pour accompagner le développement de la région sud-ouest, a élargi l'offre portuaire et renforcé la capacité du pays en matière de transit international.

Le secteur du transit s'inscrit ainsi au cœur des enjeux de compétitivité, d'intégration régionale et de facilitation du commerce, dans un contexte où les initiatives telles que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) visent à dynamiser les échanges intra-africains.

Cette note sectorielle vise à offrir une analyse sur le secteur du transit en Côte d'Ivoire au profit des investisseurs, entrepreneurs, décideurs politiques et tous les acteurs souhaitant mieux comprendre les enjeux et opportunités de ce secteur clé. Cette analyse est composée : d'une présentation du secteur, d'un l'état des lieux du marché débouchant sur des données statistiques, la réglementation, le cadre juridique et les principaux acteurs. Par la suite, elle détaille le processus de création d'une agence de transit avant de mettre en lumière les opportunités, les forces, les faiblesses et les menaces de ce secteur.



PRESENTATION DU SECTEUR

1. DEFINITION ET ROLE DU TRANSIT INTERNATIONAL

On définit le transit international comme l'ensemble des opérations permettant le transport de marchandises et de biens d'un pays à un autre en passant par un intermédiaire sans forcément que ces marchandises entrent dans le pays de transit. Les biens sont acheminés via différentes voies de transport : maritime, ferroviaire, aérien et terrestre. Son rôle est de faciliter le commerce international en rendant plus fluide les échanges dans le respect des procédures douanières ainsi que des réglementations internationales.

Quant au transitaire, c'est un mandataire qui se charge de prendre toutes les mesures nécessaires au bon acheminement des biens suivant les instructions de l'expéditeur. Sa responsabilité n'est engagée qu'en cas de fautes personnelles prouvées dans l'accomplissement de son mandat. Il en existe plusieurs types en fonction des services proposés et de la spécialisation :

✚ Les transitaires maritimes

Ils sont spécialisés dans l'organisation et la gestion des expéditions de marchandises/biens par voie maritime.

✚ Les transitaires aériens

Ces transitaires se concentrent uniquement sur les expéditions par voie aérienne.

✚ Les transitaires terrestres

Par le biais du transport routier, les transitaires terrestres sont spécialisés dans le convoyage des biens par voie terrestre généralement entre des pays frontaliers.

✚ Les transitaires multimodaux

Intervenant dans plusieurs milieux, les transitaires multimodaux sont à mesure de gérer des expéditions impliquant différents modes de transport comme l'utilisation combinée de transport maritime, aérien, routier et ferroviaire.

✚ Les transitaires spécialisées

Certains se spécialisent dans des domaines spécifiques tels que le transport de produits périssables (produits frais ou pharmaceutiques), le transport de produits dangereux, le transport de véhicules, le transport d'animaux vivants...

Ces agences ont toutes pour mission de fournir des services de réservation des espaces destinés aux conteneurs, de coordination du chargement et du déchargement des navires, des avions. Elles peuvent assurer dans ce sens le suivi et la continuité de l'expédition tout au long du trajet afin de répondre aux exigences particulières des importateurs et exportateurs.



2. PANORAMA DU MARCHÉ IVOIRIEN

Le secteur du transit en Côte d'Ivoire repose sur un ensemble d'infrastructures modernes qui soutiennent le commerce international en facilitant la gestion des flux commerciaux entre le pays et le reste du monde. Il s'agit notamment :

✚ Du Port Autonome d'Abidjan (PAA) :

Principal port maritime du pays et l'un des plus grands de la sous-région ouest africaine, il représente à lui seul près de 75% des échanges commerciaux du pays. Relié à plusieurs réseaux de transport terrestre, il facilite le transit vers les pays enclavés voisins comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Ce port dispose de plusieurs terminaux spécialisés (terminaux à conteneurs, pétroliers ainsi que des zones pour les produits agricoles) et d'une zone franche qui sert au stockage temporaire des marchandises avant leur exportation ou autres traitements.



✚ Du port Autonome de San Pedro (PASP) :

C'est le catalyseur de l'économie de la région du sud-ouest du pays. Bien que de plus petite taille que celui d'Abidjan, il est un point stratégique pour les exportations principalement en ce qui concerne les produits agricoles comme le cacao, le café et le palmier à huile.

✚ Les aéroports :

L'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan accueille des millions de passagers et des milliers de tonnes de fret chaque année. Il est équipé d'infrastructures modernes pour le traitement des marchandises/biens facilitant ainsi le transit aérien. Le pays compte également 6 autres aéroports (Bouaké, Yamoussoukro, Man, Korhogo, San Pedro et Odienné) avec ceux de Korhogo et San Pedro pouvant accueillir des frets. Cependant, il convient de préciser que le transit aérien détient une infime part dans le flux commercial international du pays.



✚ Les réseaux routiers et ferroviaires :

Le réseau routier ivoirien est relativement développé, facilitant l'acheminement des marchandises à l'intérieur du pays ou vers ses voisins. Le pays est également desservi



par une seule ligne de chemin de fer construite entre 1905 et 1954 reliant Abidjan à Kaya au Burkina Faso et exploitée par la société SITARAIL.

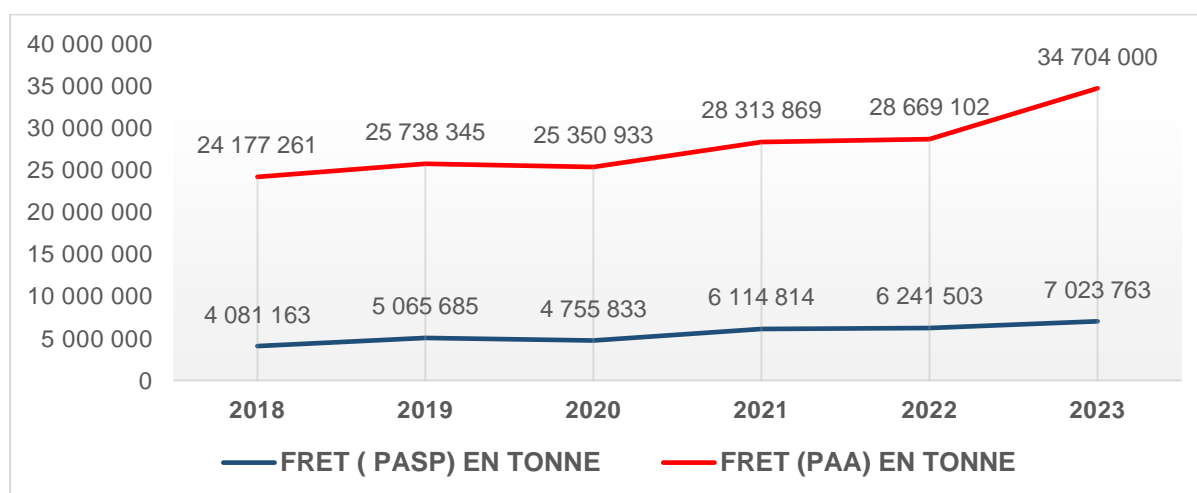


Grace à ces infrastructures modernes, le marché est en pleine expansion avec des volumes importants de marchandises et de biens traités quotidiennement. En effet, au niveau du transport aérien, l'aéroport International Felix Houphouët Boigny d'Abidjan connaît un trafic de fret passant de 33 314 tonnes en 2022 à 32 224 tonnes en 2023 soit une baisse de 3,9%. Le fret postal est quant à lui passé de 188 tonnes en 2022 à 221 tonnes en 2023 soit 17,6%.

Au niveau maritime, à la fin 2023 le trafic global de marchandises au Port Autonome d'Abidjan s'est établi à 34 704 000 tonnes, dont 27 616 893 tonnes de trafic national (79,6%), 4 190 020 tonnes de trafic de transbordement (12,1%) et 2 897 087 tonnes de trafic de transit (8,4%). Le trafic de conteneurs équivalent vingt pied (EVP) quant à lui est de 1 238 195 conteneurs. On remarque une augmentation continue du trafic depuis l'année 2020 (25 350 923 tonnes) jusqu'en 2023 (34 704 000 tonnes). Quant au Port Autonome de San Pedro à la même période, le trafic global de marchandises s'est établi à 7 023 763 tonnes, dont 4 243 703 tonnes de trafic d'exportations (71,3%), 1 228 814 tonnes de trafic d'importations (20,6%) et 483 928 tonnes de trafic de transbordement (8,1%). Le trafic de conteneurs EVP quant à lui est de 228 271 conteneurs. On remarque également une augmentation continue du trafic depuis l'année 2020 (4 755 833 T) jusqu'à 2023 (7 023 763 T).

Ainsi, le trafic global de marchandises pour l'ensemble des deux ports est passé de 39 910 605 tonnes en 2022 à 41 727 763 tonnes à fin 2023 soit une hausse de 4,6%.

Graphique 1 : Evolution du trafic de fret pour le PAA et le PASP de 2018 à 2023

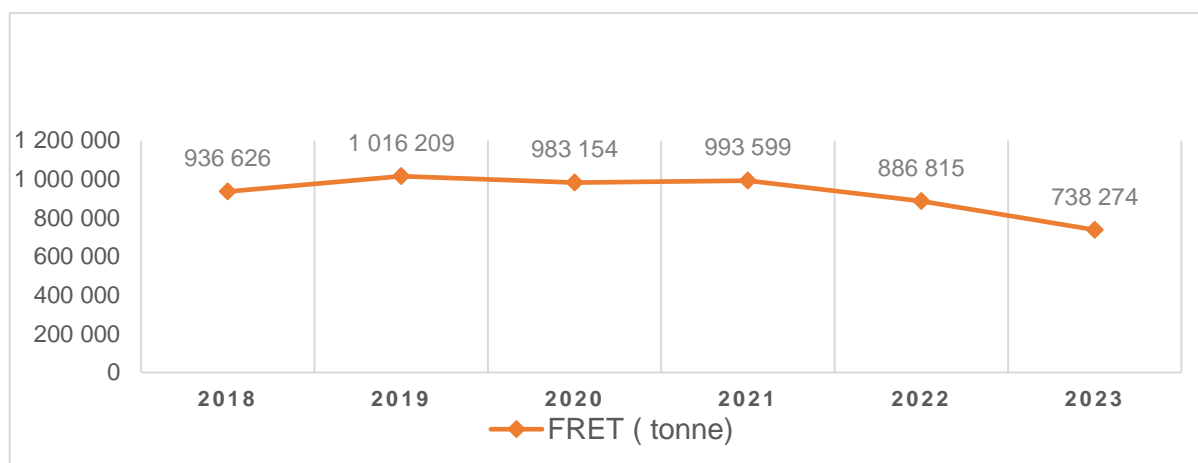


Source: SIGES-CI à partir des données disponibles

Au niveau ferroviaire, le trafic de fret s'est établi à 738 274 en 2023 contre 886 815 tonnes en 2022 soit une baisse de 16,7%. Quant au trafic de passagers, il est suspendu depuis 2020 à cause du COVID19 et n'a toujours pas repris.



Graphique 2 : Evolution du trafic de fret de 2018 à 2023 pour le transport ferroviaire



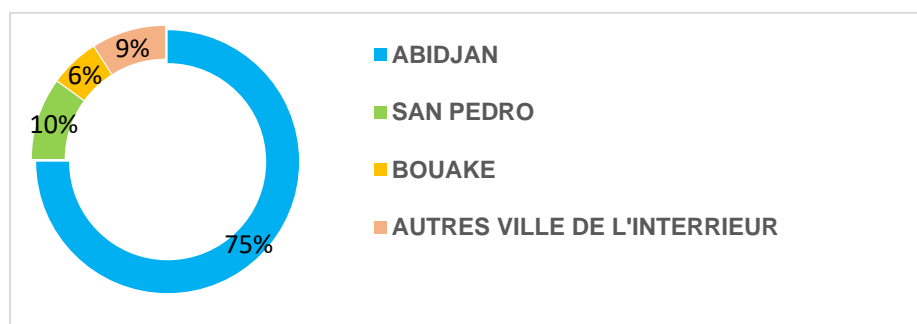
Source : SIGES- CI à partir des données de la DPSPP

Le gouvernement ivoirien, en collaboration avec ses partenaires internationaux prévoit de développer et de moderniser le réseau ferroviaire en augmentant notamment le nombre de lignes desservant les zones économiques clés du pays. Ces projets devraient contribuer à un accroissement du volume de marchandises transportées.

Enfin, Le transport routier est l'un des modes les plus utilisés pour le transit des marchandises en Côte d'Ivoire, notamment pour l'acheminement des biens depuis les ports et aéroports vers l'intérieur du pays et les pays voisins. Le trafic routier de marchandises est passé de 24 700 000 tonnes en 2022 à 28 000 000 tonnes en 2023 soit une hausse de 13,4%.

Géographiquement, les agences de transit sont principalement concentrées autour des grandes infrastructures de transports (port, aéroport) du pays. Sur la période 2018-2023, le nombre d'agences de transit a augmenté dépassant les 500 entreprises. Ce nombre est approximatif car souvent les grandes entreprises ont des services de transit intégrés en leur sein pour la gestion de leur trafic international. Elles sont basées pour la plupart à Abidjan mais aussi dans les grandes villes du pays telles que San Pedro et Bouaké.

Graphique 3 : Répartition des agences de transit en Côte d'Ivoire



Source : SIGES-CI à partir des données disponibles



3. REGLEMENTATION ET CADRE JURIDIQUE DU SECTEUR

Le secteur du transit en Côte d'Ivoire est régi par un ensemble de textes législatifs et réglementaires à la fois nationaux, régionaux et internationaux. Cette réglementation vise à encadrer les activités des professionnels du transit et du transport international, à garantir la fluidité des opérations de dédouanement et à assurer la conformité aux standards internationaux. En voici les principales :

- ✚ La loi n°2001 du 23 juillet 2001 qui régit les professions de transporteur routier et d'auxiliaires de transport routier dont font partie les commissionnaires en douanes agréés et les agents de transit. Elle définit les conditions d'exercice, les obligations ainsi que les sanctions applicables en cas de manquement ;
- ✚ La loi n°2014-812 du 16 décembre 2014 d'orientation du transport intérieur qui précise les rôles des différents intervenants, y compris ceux liés au transport de marchandise et au transit. Elle établit les principes de la politique nationale de transport y compris l'organisation, le développement et la modernisation du secteur ;
- ✚ Le décret n°2015-269 du 22 avril 2015 déterminant les conditions d'accès à la profession de transporteur et d'exercice de l'activité de transport routier. Il fixe les conditions d'accès à la profession de transporteur routier et encadre les modalités d'exercice. **Il impose aux agences de transit d'obtenir un agrément, de justifier d'un capital minimum, d'un personnel qualifié, et de moyens techniques adaptés (véhicules, entrepôts, logiciels de tracking, etc.) ;**
- ✚ Créée par l'ordonnance n°2023-718 du 13 septembre 2023, l'ARTI (Autorité de Régulation du Transport Intérieur) est chargée de veiller à la régulation, à la concurrence loyale et à la qualité des services dans le transport intérieur, y compris le transit routier ;
- ✚ Au niveau régional et international il y a le code des douanes de l'UEMOA qui harmonise les procédures douanières dans l'espace régional et régit notamment les régimes de transit communautaire, les garanties et la documentation exigée. La Côte d'Ivoire a également adhéré à la convention de Kyoto révisée et les accords OMC qui promeuvent la simplification et l'harmonisation des procédures douanières ainsi que la mise en place de procédures de transit transparentes, rapides et digitalisées.



4. ACTEURS CLES DU SECTEUR

Le secteur du transit en Côte d'Ivoire implique une variété d'acteurs allant de l'Etat aux agences de transit internationales comme nationales en passant par les entreprises de logistiques ou de transport, chacun jouant un rôle spécifique dans la chaîne logistique. D'abord l'Etat à travers les autorités portuaires et aéroportuaires telles que l'Autorité Portuaire d'Abidjan (APA) et l'Autorité Nationale l'Aviation Civile (ANAC) veille à la bonne organisation des flux maritimes, à la régulation du transport aérien et à la gestion des aéroports. Ensuite viennent les grandes entreprises de transit international comme DHL et national comme la société Ivoirienne de Transport Maritime (SITRAM) qui possèdent généralement des réseaux d'agents et de partenaires à l'international et offrent des services logistiques complexes incluant le transport maritime, aérien, routier ainsi que la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Aussi, il existe des agents de transit et les commissionnaires en douanes responsables de la gestion des formalités de dédouanement et du transport des marchandises entre le port, l'aéroport et les différents points de distributions. Enfin, pour assurer le déplacement physique des marchandises d'un point A à un point B, la gestion des stocks des marchandises, l'entreposage et la distribution on note l'intervention des entreprises spécialisées en logistique ainsi qu'en transport (maritime, aérien, ferroviaire et routier).

ETAPE DE CREATION D'UNE AGENCE DE TRANSIT

La création d'une agence de transit en Côte d'Ivoire implique plusieurs étapes administratives, juridiques et techniques à respecter afin de garantir non seulement la légalité de l'entreprise mais aussi son développement à long terme sur un marché en pleine expansion. En voici les étapes clés :

- ☞ **Etude de faisabilité et élaboration du business plan** : avant de démarrer l'activité, il est impératif de réaliser une étude de faisabilité pour évaluer la rentabilité du projet ainsi que les besoins du marché par l'élaboration d'un business plan réaliste afin de définir les objectifs de la structure, le modèle économique, le mode de financement et d'établir des projections financières.
De plus, il aidera à visualiser les investissements nécessaires (locaux, équipements, personnels, ...) au projet ;
- ☞ **Choix de la forme juridique de l'entreprise** : les formes les plus courantes pour les agences de transit sont la Société à Responsabilité limitée (SARL) pour les petites ou moyenne entreprise et la Société Anonyme (SA) pour les plus grandes ;
- ☞ **Enregistrement de l'entreprise** : après rédaction des statuts, il faut procéder à l'enregistrement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) afin



d'obtenir le numéro d'immatriculation de l'entreprise. Cette opération s'effectue au près du tribunal du commerce d'Abidjan ou dans celle de la localité où l'entreprise sera établi ;

☞ **Obtention des licences et agréments** : l'entreprise **doit obtenir un agrément de commissionnaire en douane** pour mener ses activités en toute légalité. Cet agrément à obtenir auprès des douanes ivoiriennes permet à l'agence de gérer le dédouanement des marchandises pour ses clients.

Les autorisations et licences spécifiques quant à elles, elles sont fonctions de l'activité spécifique de l'agence de transit. De ce fait, si l'agence offre des services de transport de marchandises, de transport maritime, aérien ou même de gestion de l'entreposage, elle est obligée d'obtenir une autorisation supplémentaire auprès des autorités compétentes ;

☞ **Souscription à des assurances** : c'est une étape importante car elle permet à l'agence de se couvrir face à certains risques liés à ses activités notamment l'assurance de responsabilité civile, l'assurance de transport de marchandises ;

☞ **Mise en place et lancement des activités** : Obtenir et aménager un local qui servira de bureau avec toute les commodités nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise ainsi que d'éventuels espaces de stockage, d'entreposage, si nécessaire. Il faut également que l'agence dispose de tous les équipements technologiques pour gérer le transit tels que les logiciels de gestion logistique et de suivi de marchandises. Ensuite, disposer d'un personnel qualifié et compétent, un contact avec d'éventuels partenaires comme les compagnies aériennes, maritimes, les autorités aéroportuaires sera établi afin de garantir un service efficace et compétitif. Enfin, une communication sera effectuée auprès des médias avant le lancement officiel des activités.



ANALYSE SWOT

| FORCES | FAIBLESSES |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Position géographique stratégique du pays ; ▪ Développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires ; ▪ Dynamisme et diversité du marché de transit ; ▪ Appui gouvernemental et développement du système numérique par la mise en place des politiques ainsi qu'un processus de digitalisation (SYDAM) afin de simplifier les formalités et réduire le risque d'erreur et de fraude facilitant ainsi les opérations des agents de transit. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Complexité et lourdeur administratives et bureaucratiques ; ▪ Manque de formation et de qualification du personnel ; ▪ Coût élevé des services de transit ; |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariats publics-privés pour la modernisation des infrastructures ; ▪ Amélioration et renforcement des infrastructures de transport ; ▪ Renforcement des accords bilatéraux et multilatéraux : l'état signe des accords avec certains pays afin de simplifier les procédures douanières et rendre plus fluide les échanges commerciaux et réduire les coûts de transport. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corruption et tracasserie administrative ; ▪ Crises mondiales ; |

CONCLUSION

Le secteur des agences de transit en Côte d'Ivoire constitue un maillon essentiel de l'économie nationale contribuant ainsi directement à la performance du commerce extérieur et à la fluidité des échanges transfrontaliers. Représentant une interface entre les opérateurs économiques, les services douaniers et les infrastructures logistiques, ces agences jouent un rôle déterminant dans la compétitivité des chaînes d'approvisionnement et dans la réduction des coûts de transaction.

Sur le plan réglementaire, l'effort de formalisation et de structuration du secteur renforce la confiance des investisseurs et partenaires internationaux. Le renforcement du cadre juridique, la mise en place d'une régulation sectorielle et la digitalisation



progressive des procédures s'inscrivent dans une logique de compétitivité logistique nationale. Ces avancées permettent une meilleure maîtrise des risques, une transparence accrue et une montée en gamme des services offerts.

Toutefois, le secteur demeure confronté à plusieurs défis : lourdeurs administratives, coûts logistiques élevés, disparités dans l'accès à l'information réglementaire et manque de professionnalisation chez certains opérateurs. Pour y remédier, l'Etat a renforcé le cadre juridique par l'adoption de textes spécifiques, tels que le décret n°2015-269 et la mise en place d'organes de régulation comme l'ARTI. Par ailleurs, l'adhésion du pays aux normes communautaires et internationales favorise une plus grande transparence et une compétitivité accrue du secteur.

